



# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## SUISSE

### ABONNEMENTS

Un an Six mois  
Suisse . . . Fr. 16.— Fr. 3.—  
Union postale » 12.— » 6.—  
Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds  
On s'abonne à tous les bureaux de poste

### ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes  
de place 40 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

### La loi sur les fabriques

Dans le courant de l'année 1911, écrit-on au *Démocrate*, les Chambres fédérales s'occuperont de la révision de la loi sur les fabriques. La loi actuelle date de 1877. Comparée à la législation des pays voisins, elle était alors un pas formidable en avant. Aujourd'hui elle est, dans la pratique, fortement distancée, de sorte qu'une révision s'impose.

En fait, elle n'apportera à l'état actuel des choses, surtout dans l'industrie horlogère, aucun changement très important. Toutefois elle contient certaines dispositions qui seront de nature à provoquer de nombreuses discussions, peut-être même une certaine opposition.

Le projet prévoit la journée maximum de 10 heures, ce qui, avec la fermeture du samedi à 5 heures, formerait une semaine de 59 heures de travail. Cette innovation n'en est pas une dans nos contrées, la plupart des fabriques ayant introduit depuis bien des années déjà la journée de 10 heures. Une clause semblable ne soulèvera donc aucune objection.

On n'en pourrait dire autant de celle qui interdit aux fabriques de délivrer du travail à domicile. Quoique leur nombre ait considérablement diminué et diminue encore chaque jour, les travailleurs à domicile n'en sont pas pour tout autant une quantité négligeable. Ils forment un contingent assez considérable, là où l'horlogerie est menée de pair avec les occupations agricoles, comme aux Franches-Montagnes. D'après le recensement industriel de 1905, on comptait en Suisse 50.938 horlogers, ouvriers et ouvrières de fabrique, et 12.671 travailleurs à domicile (hommes et femmes en proportion à peu près égale). En 1900, les fabriques ne comptaient que 23.900 ouvriers alors que 25.000 horlogers travaillent à domicile. La diminution a été pendant 5 ans de 13.000. Le canton de Berne, partant le Jura bernois, entre dans la statistique de 1905 pour un chiffre de 20.168 ouvriers de fabrique et 4842 travailleurs à domicile; ceux-ci forment donc à peu près le 1/4 du chiffre total des individus employés dans l'horlogerie.

Ces chiffres montrent suffisamment que l'application de la nouvelle loi, si celle-ci n'est pas amendée, aura dans nos régions des conséquences directes assez notables. Les raisons qui ont motivé une disposition semblable ont été dictées sans doute par les abus signalés l'année dernière dans certains cantons, particulièrement dans celui de Zurich. On se souvient qu'une enquête a révélé que les habitants de certaines régions étaient exploités d'une manière odieuse par des entrepreneurs peu scrupuleux. Des femmes, mères de famille, travaillaient, à côté des soins de leur ménage, jusqu'à 12 heures par jour, pour gagner 40 centimes.

Du reste, sur cette question comme sur toute autre, les opinions sont fort divergentes — nous

parlons des opinions et non des intérêts — car il y a beaucoup de gens qui voudraient faire passer leurs intérêts pour des opinions. Tel individu applaudira à la suppression du travail à domicile, alors que son voisin y verra une violation de la liberté du travail. Il est vrai que, de prime abord, le travail à domicile n'a rien que de séduisant. L'ouvrier est chez lui, au sein de sa famille; il peut surveiller de près ses enfants, veiller avec plus de soin à leur éducation. Avantage plus appréciable encore, il est libre, il n'est rivié à aucune chaîne, il ne sent pas sur ses épaules le joug pesant de la servitude sous lequel gémît l'ouvrier de fabrique. On s'explique donc la gaieté et les chants qui étaient la caractéristique des horlogers, limant et burinant derrière l'établi de leurs modestes foyers.

Voilà pour le beau côté de la médaille, mais passons au revers, car il y en a un, et juger d'une chose, c'est l'examiner sous toutes ses faces. L'ouvrier à domicile se laisse facilement entraîner au surmenage. Le caractère paternel dont on voudrait le voir revêtu prend souvent les allures d'un contre-maitre ordonnant, distribuant le travail. Mère et enfants, dès que ceux-ci ont atteint un certain âge, sont mis à la tâche. Les loisirs que laisse l'école sont utilisés jusqu'à la dernière minute. Il en résulte pour les enfants un surmenage dangereux, dont les suites sont toujours très graves. On ne peut, certes, faire un crime au père de famille, de se laisser séduire par l'appât d'une forte paye, mais toujours est-il que le mal est là. En temps de presse, arrivent les longues veillées, parfois les nuits blanches, qui ruinent, sans qu'il s'en rende compte, la santé de l'ouvrier. En outre, l'horloger de la fabrique accuse, non sans raison, l'ouvrier à domicile de maintenir les tarifs de famine. En effet, il est clair que ce dernier, disposant d'une journée plus longue, avec l'aide de sa famille, peut travailler à des prix plus bas, pour atteindre un salaire aussi élevé.

Du reste, la nouvelle disposition, fût-elle rigoureusement appliquée, ne ferait qu'avancer un fait qui sera infailliblement réalisé dans un avenir peu éloigné. La construction des fabriques, qui actuellement est la seule planche de salut de l'industrie horlogère, amènera la suppression complète du travail à domicile.

Enfin, la loi interdit les amendes infligées aux ouvriers pour entrées tardives, absences, etc. Nous nous bornons à signaler cette disposition, sans autres commentaires. Elle est une de celles qui donnent naissance à des discussions oiseuses, au bout desquelles on est aussi avancé qu'au début.

Il y a de justes remarques dans la correspondance envoyée au *Démocrate*, et la législation prédite, concernant le travail à domicile, est, en effet, un des desiderata

des meneurs socialistes et de quelques théoriciens outranciers du monde bourgeois.

Nous en arriverons, en Suisse, si on n'y prend garde, à être entravés par une telle surabondance de lois et menacés par une telle variété de pénalités, que l'habitant de notre pays devra, en se levant le matin, se demander très sérieusement, quelles sont les lois qu'il risquera de violer par l'accomplissement de ses besoins nécessaires de la journée.

Déjà on nous dit que nous pouvons boire ceci et, que ne devant pas boire cela, la loi en défend la fabrication et la vente. Demain, sous le prétexte de ménager notre santé, on nous informera que la faculté, ayant découvert que l'abus de tel aliment solide étant de nature à fatiguer l'estomac, à encombrer l'intestin, ou simplement à dépraver le sens du goût, une initiative doit être lancée.

Aujourd'hui, d'aucuns parlent très sérieusement d'introduire, dans la législation, des dispositions visant le nombre total d'heures qu'un habitant de notre heureux pays doit consacrer au travail, au sommeil et au plaisir. Et la théorie des trois huit, qui n'a de scientifique que le fait que 24 divisé par 8 donne 3, pointe à l'horizon et menace de devenir une réalité fédérale.

C'est ainsi que notre état social, qui se réclama, cent années durant, de la révolution française, se modifie lentement au point de devenir plus oppressif de la liberté individuelle, que ne l'était l'état social des jurandes, maîtrises et corporations, qui provoqua le grand mouvement émanicipateur de 89.

Et si nous laissons faire, on en arrivera, sous le fallacieux prétexte de protéger contre lui-même l'homme civilisé du XX<sup>me</sup> siècle, à lui prescrire à quoi il a le droit d'occuper ses loisirs. Et comme le travail, qui fut autrefois glorifié, est considéré aujourd'hui comme une forme de tyrannie qu'il faut supprimer, on s'ingénie à augmenter ses loisirs — par des moyens artistiques et parlant peu sûrs — à tel point que, du train où certains voudraient y aller, sa



principale préoccupation serait de découvrir le meilleur moyen de tuer le temps.

Ces novateurs n'oublient qu'un détail : c'est de nous dire par qui sera payée la dépense. Car il est certain que si on écoutait nos réformistes, la diminution de la production, conséquence de la réduction des heures de travail, ne serait nullement compensée par l'augmentation due au perfectionnement des procédés mécaniques et scientifiques... quand ces messieurs veulent bien ne pas s'y opposer.

Quand on ne travaillera plus, on ne produira plus ; quand on ne produira plus, tout le monde manquera du nécessaire, et l'humanité disparaîtra par voie d'extinction... ce qui sera une solution « intégrale » du problème social, comme on dit chez les collectivistes.

Et le plus curieux est que ceux qui nous acheminent vers la grande caserne socialiste, où chaque citoyen, après avoir été transformé en unité impersonnelle, sera numéroté, catalogué, réduit à la fonction d'un automate s'agitant, se reposant et se divertissant aux heures prévues par l'horaire et selon le rite, sont des antimilitaristes convaincus, qui rêvent d'appliquer à l'humanité civilisée, la contrainte, la discipline et l'obéissance passive dont ils critiquent, avec véhémence, l'application aux armées.

La nouvelle loi des fabriques ne doit pas être un instrument, même imparfait, aux mains de ceux qui rêvent de nous conduire là.

### La lutte pour la liberté du travail

Sous ce titre, on lit dans le *Bulletin commercial et industriel suisse*, un intéressant article de M. A. G. Nous en extrayons les passages suivants :

Certains syndicats ouvriers, ou tout au moins leurs comités, persistent à revendiquer pour leurs adhérents le monopole du droit au travail. Ils prétendent refuser la liberté de travailler aux non-syndiqués, cherchent à leur rendre l'existence impossible par les insultes et les menaces, sinon par des voies de fait, et ne demanderaient pas mieux que de ruiner les établissements industriels dont la direction résiste à leur injonction de n'employer que des adhérents du syndicat.

Ils doivent constater que si leur but est de renforcer l'idée syndicale, de gagner au syndicat le grand nombre des travailleurs, ils font fausse route. La tyrannie qu'ils exercent sur leurs adhérents a eu pour effet d'en réduire le nombre dans une notable proportion (plus de 5% sur l'ensemble des ouvriers syndiqués en Suisse dans l'espace d'une année) ; quant aux non-syndiqués, ils y regardent à deux fois avant d'aliéner leur liberté entre les mains de comités dont tout l'effort se concentre dans une lutte sans répit contre le patronat, et dont l'idéal est un état de guerre et de haine entre le travailleur et celui qui fournit l'occasion du travail.

L'auteur expose ensuite le conflit entre la *Tribune* et la Société typographique, et termine son article par les considérations suivantes :

Cet exemple illustre bien ce que nous disions au début de cet article : certains syndicats transforment le principe de la liberté d'association, garanti par la constitution fédérale, en une obligation de travailler exclusivement sous leurs auspices, et accusent ensuite les patrons qui n'acceptent pas les conséquences de cette interprétation abusive du texte constitutionnel, de violer notre loi fondamentale.

Il est évident que les expériences faites par les ouvriers qui ont eu maille à partir avec les syndicats, et par les patrons qui occupent des ouvriers syndiqués, ne sont guère encourageantes. Les uns et les autres préfèrent, de plus en plus, renoncer aux services d'un rouage qui pourrait

être utile, mais qui cesse de l'être et qui devient dangereux dès qu'il a passé entre les mains des organisateurs de la grève en permanence et du désordre.

### Les femmes socialistes augmentent en Allemagne

(Du correspondant du *Matin*.)

Les associations de femmes socialistes en Allemagne comportent actuellement 100.000 adhérentes contre 20.000 en 1908.

Cet immense progrès, dit l'organe socialiste *Die Gleichheit*, est dû à l'entrée en vigueur de la loi sur les associations, car depuis ce moment, c'est le parti socialiste qui a pris à tâche l'organisation des groupes de femmes.

Mais ajoute *Die Gleichheit*, ce n'est pas tout d'avoir appris aux femmes à s'organiser ; il faut encore en faire de vaillantes combattantes qui s'arment et des éducatrices de la jeunesse.

### L'agitation syndicaliste en Angleterre

La grève du North-Eastern, qui se trouvait confinée à Hull, et à la suite de laquelle 2000 cheminots avaient cessé le travail, a subitement pris fin. Les grévistes reprendront leur poste aujourd'hui. Ils l'avaient quitté contre les conseils de leur syndicat et sans donner le préavis d'usage. Le directeur de la compagnie avait accepté de reprendre provisoirement les six hommes d'équipe congédiés, à la condition que les grévistes convinssent de l'illégalité de leur attitude et attendissent la décision arbitrale.

— Vu le nombre des imprimeries londoniennes qui ont concédé à leurs ouvriers la semaine de cinquante heures, il est douteux que plus de 3000 typographes sur les 20.000 que comprend la corporation, fassent grève. Sur 1400 imprimeries, 300 ont capitulé ; néanmoins le délai donné par les préavis des typographes a expiré samedi ; la grève existe désormais.

Suivant l'association des patrons londoniens, la grève échouera, la majorité des typographes et ouvriers similaires se transformant subitement en « sarrasins ».

### Convention douanière provisoire entre la Bulgarie et la Turquie

On mande de Sofia au *Times* que, d'après un communiqué officiel, le ministre de Bulgarie à Constantinople et le grand-vizir sont arrivés en principe à un accord par lequel une convention douanière provisoire est conclue pour une année.

Les négociations en vue de la conclusion d'un traité de commerce reprendraient dans deux mois.

### Les brevets d'invention

On écrit de Berne à la *Revue* :

L'application de la nouvelle loi postale a de nouveau permis de mesurer la différence qui se manifeste parfois entre la volonté du législateur et l'interprétation des textes. Les inconvénients qui ont marqué la mise en vigueur de la loi postale ne sont, en effet, pas du tout isolés dans notre législation. Mais, frappant plus de gens, ils sont plus apparents. Un correspondant de la *Zürcher Post* a fourni récemment une intéressante contribution à cette histoire des errements de la bureaucratie en rappelant comment on applique la loi sur les brevets d'invention. Le sujet n'est pas nouveau. La loi même est défectueuse. Nous avons à choisir entre le système français, qui accorde des brevets sans examen préalable et au risque de l'inventeur, et le système allemand qui est basé sur l'examen de la nouveauté de l'invention et dans lequel l'Etat assume une garantie vis-à-vis de l'inventeur.

Nous n'avons choisi ni l'un ni l'autre. Les brevets suisses sont délivrés *aux risques et périls des demandeurs et sans garantie de la nouveauté, de la réalité ou du mérite de l'invention*. Mais la loi oblige le demandeur à observer certaines formalités d'inscriptions. Et elle dispose, à l'article 17, ce qui suit : *Si le bureau croit s'apercevoir que l'invention n'est pas brevetable pour un des motifs énumérés à l'art. 10, il en donnera au demandeur avis préala-*

*ble et secret pour qu'il puisse à son gré maintenir, modifier ou abandonner sa demande.* En somme, c'est une loi dont on pouvait faire ce qu'on voulait. Nous allons voir ce qu'on en a fait.

Voici tout d'abord un exemple pris entre cent ou entre mille. Un inventeur adresse une demande de brevet en deux exemplaires identiques, à l'office impérial allemand des brevets et au bureau fédéral de la propriété intellectuelle. Le premier lui répond au bout de 18 jours et sa réponse, dûment motivée, contient des indications sur trois autres brevets touchant des inventions analogues et dont le demandeur devra tenir compte, car le brevet allemand, nous le répétons, assure au propriétaire la garantie de la nouveauté de l'invention. Quant au bureau fédéral, qui n'assume aucune garantie, il répond, 13 mois plus tard, que l'exposé ne supporte pas l'examen, qu'il fourmille d'expressions obscures, imprécises et incorrectes et que la rédaction de documents de cette nature devrait être laissée à des personnes munies de connaissances techniques et linguistiques suffisantes...

On ne nous dit pas ce qui advint de cette demande dans la suite. Mais un petit calcul nous renseigne plus complètement encore sur la différence des procédés de l'office impérial allemand et du bureau fédéral... Il est basé sur une série de sept demandes qui ont été formulées dans l'espace de deux ans et adressées, les unes et les autres dans les mêmes termes, aux deux bureaux en question. Il faut distinguer entre deux périodes : celle qui sépare la demande de la décision provisoire du bureau et celle qui s'écoule à partir de cette décision jusqu'au règlement définitif des objections soulevées par le bureau. Or la première période a été, pour les 7 brevets demandés, de 218 jours en Allemagne et de 2672 jours en Suisse ; chez nos voisins, une moyenne d'un mois, chez nous un an et un mois ! Pour la seconde période, les temps ont été les suivants : Allemagne 1170 jours, Suisse 3016 jours.

Il faut donc, en moyenne, quatre fois plus de temps pour obtenir un brevet suisse, délivré aux risques et périls de l'inventeur, qu'un brevet allemand qui assure la garantie de la nouveauté.

### Décisions concernant l'application du tarif des douanes suisses

La nouvelle récapitulation des décisions sur l'application du tarif des douanes suisses, prises par le Département fédéral des douanes depuis le 31 mai 1907 (date de la dernière édition du tarif d'usage) jusqu'au 31 décembre 1910, vient de paraître. On peut se procurer cet imprimé, au prix de 20 ct. l'exemplaire, auprès des directions de douanes de Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne et Genève, ainsi qu'auprès des bureaux principaux des douanes à Berne, Lucerne, St-Gall et Zurich.

Le *Warenverzeichnis zum schweizerischen Zolltarif* (volume de 957 pages), a paru vers la fin de l'année 1910, en langue allemande, et l'on peut se le procurer au prix de fr. 2.50 l'exemplaire auprès des mêmes bureaux.

### Statistique du commerce suisse

Le *Tableau provisoire du commerce spécial* pendant l'année 1910 paraîtra probablement dans la seconde moitié de février ; on peut se le procurer au prix de 55 centimes l'exemplaire (étranger 70 ct.), au bureau de la statistique du commerce de la direction générale des douanes (hôtel des postes), Berne.

### Liste des dessins et modèles

#### Depôts.

N° 18921. 30 décembre 1910, 6<sup>3/4</sup> h. p. — Ouvert, — 1 modèle. — Machine à graver pour la bijouterie et l'orfèvrerie. — *R. A. Lienhard*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

N° 18937. 9 janvier 1911, 9 h. a. — Ouvert. — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon*, Fontainemelon (Suisse.)

N° 18949. 13 janvier 1911, 6<sup>3/4</sup> h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Mouvement de montre. — *Irénée Aubry*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds

**Prolongations.**

N° 7788. 12 février 1901, 8 h. p. — (III<sup>e</sup> période 1911-1916). — 11 modèles. — Mouvements de montres. — *Francillon & Co*, St-Imier (Suisse); enregistrement du 11 janvier 1911.

N° 7848. 13 mars 1901, 1 h. p. — (III<sup>e</sup> période 1911-1916). — 14 modèles. — Mouvements de montres. — *Francillon & Co*, St-Imier (Suisse); enregistrement du 11 janvier 1911.

N° 8330. 6 décembre 1901, 3 h. p. — (III<sup>e</sup> période 1911-1916). — 6 modèles. — Mouvements de montres. — *Francillon & Co*, Saint-Imier (Suisse); enregistrement du 11 janvier 1911.

N° 12763. 22 décembre 1905, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1910-1915). — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Fabrique d'ébauches de Sonceboz*, Sonceboz (Suisse); enregistrement du 7 janvier 1911.

N° 12771. 26 décembre 1905, 3 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1910-1915). — 2 modèles. — Mouvements de montre. — *Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon*, Fontainemelon (Suisse); enregistrement du 9 janvier 1911.

N° 13677. 31 octobre 1906, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1911-1916). — 1 modèle. — Ouvre-montre avec décor en relief. — *Francillon & Co*, Fabrique des « Longines », St-Imier (Suisse); enregistrement du 11 janvier 1911.

N° 13768. 7 décembre 1906, 6 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1911-1916). — 2 modèles. — Mouvements de montres en toutes grandeurs. — *Francillon & Co*, Fabrique des « Longines », St-Imier (Suisse); enregistrement du 11 janvier 1911.

**Radiations.**

N° 2820. 4 janvier 1896. — 2 modèles. — Calibres de chronomètres et montres.

N° 12647. 10 novembre 1905. — 1 modèle. — Mouvement pour montre.

**Nouvelles diverses**

**Le radium.** — Il a été vendu en France, dans le cours de l'année qui vient de finir, par une usine spéciale de la région parisienne, près de 2 grammes de radium, exactement 1 gr. 92, au prix de 400.000 fr. le gramme, soit pour 768.000 francs de radium, dont 254.000 fr. en France et 514.000 fr. à l'étranger.

Comme usage, la répartition est de 73.000 fr. pour les ventes industrielles et 695.000 fr. pour les ventes médicales.

**Le commerce extérieur de l'Allemagne.** — L'ensemble du commerce extérieur de l'Allemagne pendant 1910 — à l'exclusion de l'or, de l'argent et des valeurs mobilières — s'est élevé, suivant l'évaluation officielle, à 16 milliards 76 millions de marks, contre 15 milliards 121 millions en 1909.

Sur ce chiffre, 8 milliards 606 millions sont au compte des importations, contre 8 milliards 527 millions l'année précédente et 7 milliards 467 millions au compte des exportations, contre 6 milliards 594 millions l'année précédente.

**Le commerce extérieur de la Belgique.** — Pendant les années 1910 et 1909 le commerce extérieur de la Belgique présente les chiffres comparatifs suivants:

Importations en 1910. 3.958.058.000 fr., contre 3.588.158.000 fr. en 1909, soit pour 1910, une augmentation de 369.900.000 fr.

Exportations en 1910, 2.930.314.000 fr., contre 2.703.883.000 fr. en 1909; l'augmentation pour 1910 est donc de 226.431.000 fr.

Les droits de douanes perçus pendant l'année 1910, se sont élevés à 67.355.901 fr., contre 60.990.545 fr. en 1909; il y a donc en 1910, une augmentation de 6.365.356 fr.

**Variété**

**Dots américaines et titres européens**

Miss Viviane Gould ayant promis sa main à un Anglais, lord Deals, les journaux américains recommencent une campagne contre les mariages entre jeunes Américaines et nobles Européens. Le *New-York World* publie même une lettre qui a été envoyée par plusieurs jeunes filles à lord Deals. Cette lettre déclare que les nobles Européens n'ont rien de commun avec l'histoire, les traditions et les aspirations américaines. Ils ne sont, eux, que des coureurs de dots, et lord Deals n'a rien de mieux à faire qu'à plier bagage et à s'en aller.

D'autres journaux publient des articles indignés contre ces jeunes filles qui apportent non seulement leur argent, mais aussi leur sang plus riche et plus sain à des Européens déçus, nobles et incapables, titrés et inintelligents, qui ne sont pas dignes d'elles, à aucun égard et qui, cependant, les tromperont et les mépriseront. Ces Américaines n'ont pas si tort. Mais le snobisme l'emporte bien souvent.

**DESSINS ET CLICHÉS**  
DE MARQUES DE  
**FABRIQUE**  
ETC.  
**FABRIQUE DE CLICHÉS**  
**HAEFELI & CO**  
LA CHAUX-DE-FONDS  
PROCÉDÉS  
NOUVEAUX ET  
A BON MARCHÉ  
INSTALLATION MODÈLE

**Cote de l'argent**

du 7 Février 1911

Argent fin en grenailles . . . fr. 88.— le kilo.  
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.  
Change sur Paris . . . . . fr. 99.99

**FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ**  
Société Anonyme par Actions — Directeur: F.-E. PFISTER  
**HORLOGERIE** Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**

**Etude et entreprise de Calibres spéciaux**  
*Ebauches et finissages 10 à 36 lignes*  
Tous genres clefs et remontoirs

== Spécialité extra-plates et plates soignées ==  
La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 5552 H 5224 I TÉLÉPHONE

**Véritable Plaqué Or sur Boîtes de montres**  
Nouveauté sensationnelle par voie galvanique Nouveauté sensationnelle  
Le Placage s'opère directement sur les boîtes unies, gravées ou guillochées, après qu'elles ont été avivées.  
Travail garanti, extra-supérieur, irréprochable sous tous les rapports.  
Prix extrêmement bas, diminuant les prix habituels du tiers environ.  
Seul Fabricant  
**Louis Calame Fils, Bienne**  
H 199 U Stand 106. 5545

**Fabrique de Pierres fines**  
pour Horlogerie soignée  
**Numa PAROZ**  
EXPORTATION **Nidau** (Suisse) Téléphone n° 946  
Spécialité de Pierres de Balanciers  
soignées, trous olivés, Genre Glashütte. H 209 U 5546

**HUGUENIN FRÈRES & C**  
**FABRIQUE NIEL**  
LE LOCLE SUISSE  
BOITES DE MONTRES DÉCORÉES **NIEL & C** BIJOUTERIE D'ART MÉDAILLES

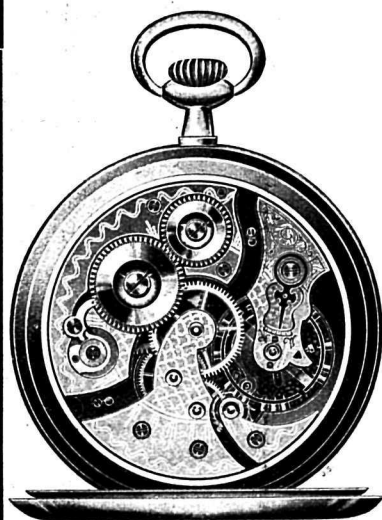
**MATTAGE DE BOITES ARGENT**  
par séries sont livrées rapidement et à bas prix. H...J 5544  
**EMILE BORLE,**  
rue des Marronniers, 23, **St-Imier.**

**On cherche**  
**Montres - Bracelet**  
genre le meilleur marché  
**200 cartons par mois**  
Paiement au comptant  
Offres sous H W London à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5511

**FRITZ LÜTHY & C**  
AARBERG · SUISSE ·

**FABRIQUE DE PIERRES FINES POUR HORLOGERIE**  
*SPÉCIALITÉ. Qualité soignée garantie et trous olivés*  
EXPORTATION · TÉLÉPHONE



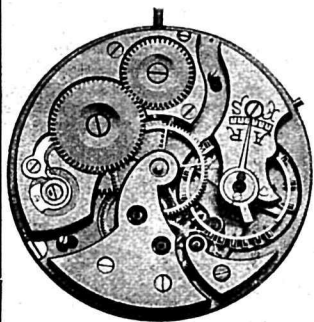


## MONTRE DE PRÉCISION

18<sup>1</sup>/<sub>2</sub> - 19 lig. verre et sav.  
très plate  
Faites en trois qualités

### STE CROIX WATCH CO S. A.

Fabrique d'Horlogerie de Ste-Croix



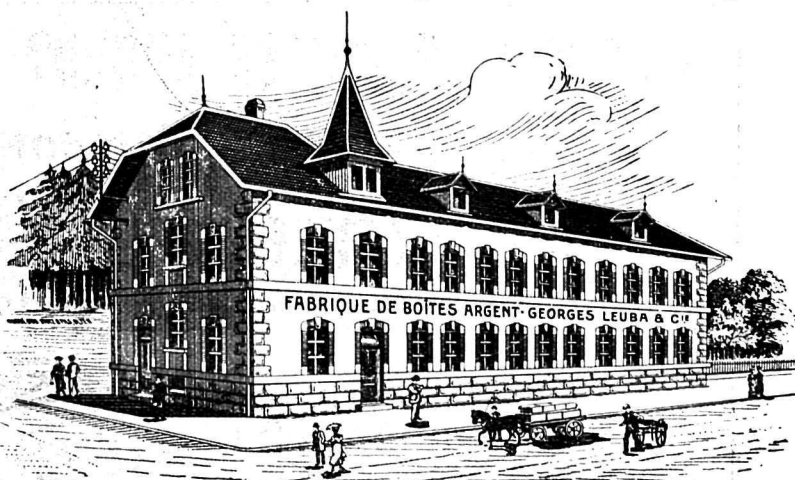
RÉGLAGE GARANTI  
PRÉCISION  
SOLIDITÉ  
SIMPLICITÉ  
Tous Genres de Boîtes

H 20001 L 5404

## FABRIQUE DE BOITES

ARGENT ET GALONNÉ

en tous genres et pour tous pays



## GEORGES LEUBA & C<sup>IE</sup> FLEURIER

Spécialité : Genre **RUSSE**, **CHINE** et **JAPON**  
Boîtes Châtelaines. — Boîtes plates et extra-plates  
Genres soignés et bon courant

Nous livrons la boîte finie, terminée entièrement dans nos ateliers

Livraisons très rapides

4706 (H 4377 N)

Outillage perfectionné

## NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE pour fabricants de montres

Procédé pratique pour fixer les cadrans, sans pieds  
dans les nouvelles montres

Ce dispositif trouvera le meilleur accueil auprès des horlogers et sera apprécié pour toutes les nouvelles montres. Grande économie de temps et travail agréable: En effet, il sera possible de poser un cadran d'une manière facile et aisée, en 5 minutes environ. Des avis les plus favorables d'hommes compétents de la branche sont à disposition.

Pour licences de fabrication et de plus amples renseignements, s'adresser à H 89555 5356

Georg Steghöfer, à MUNICH, Häberlst. 6<sup>a</sup>/I.

BREVETÉ

Bien des ennemis sont évités!

## „MIKRON“

Fabrique de machines S. A. — BIENNE - Madretsch

Nous livrons des machines modernes

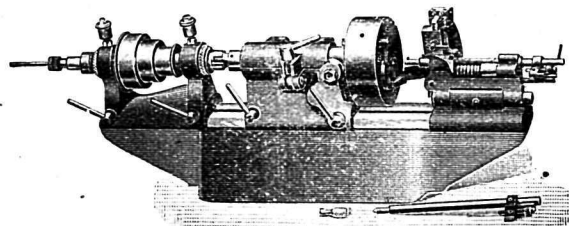
H 2162 U

Bien étudiées et bien exécutées

5321

Assurant un travail exact et grande production

Notre catalogue vous renseignera plus amplement



Machine à sertir, système à quill

Projets  
Devis et  
Renseignements  
pour la  
fabrication  
rationnelle  
de la montre

## ASSORTIMENTS A ANCRE

PIERREHUMBERT FRÈRES

FABRIQUE DU VERGER

LE LOCLE ..... SUISSE

## Fabrique Suisse de Verres de Montres S. A. Fleurier

Fabrication soignée de tous les genres  
de verres de montres dans toutes les gran-  
deurs et hauteurs.

Assortiments complets de verres reconnus  
de PREMIER CHOIX à : H...N 5514

La Chaux-de-Fonds: M. Jaques, Numa Droz 73.  
Bienne: M. G. Rossetlet.

## BANQUE FÉDÉRALE (SOCIÉTÉ ANONYME) LA CHAUX-DE-FONDS

Direction Centrale: ZURICH

Comptoirs: BALE, BERNE, CHAUX-DE-FONDS, GENÈVE, LAUSANNE,  
ST-GALL, VEVEY, ZURICH.

Capital social: fr. 30.000.000

Réserves: fr. 5.850.000

Nous recevons en ce moment des **Dépôts d'argent**, aux con-  
ditions suivantes:

3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> 0/0 en compte-courant disponible à volonté, avec commission.

4 0/0 contre Bons de Dépôts de 1 à 5 ans ferme, munis de cou-  
pons à détacher; H 30.030 C 5026

4 0/0 sur carnets de Dépôts, sans limite de somme.



La Fabrique H. A. DIDISHEIM, La Chaux-de-Fonds demande un H 2050 C

## employé de bureau

actif et d'initiative, au courant de la branche, bon correspondant français et allemand et comptable expérimenté. — Place stable et bien rétribuée. — Entrée de suite ou époque à convenir. 5542

### On demande

Prix les plus bas pour commandes importantes

en montres suivantes, genre anglais :

Paiement comptant à réception de la marchandise.

- Remontoirs lépine, métal, 12", sans charnière, avec secondes
- " " " " " 1 " cuvette glace
- " " argent 800, sans charnière, avec secondes
- " " av. charnière, cuvette mét., av. "
- " " seconde au centre, métal, clef, 19"

Montres 8 jours, métal et argent  
Remontoirs lépine, ancre, métal, syst. Roskopf, 17 et 19"  
" " métal, cylindre, 16 et 18"

Savonnettes métal, argent, à clef, cylindre, mouvement doré, 3/4 plat., 16 et 18"

Remontoirs savonnettes, boîtes électro, mouvement doré, genre Waltham et Elgin, 6 size, ancre.

Adresser les offres détaillées sous chiffres **V 26502 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5547

## Office des faillites du District de Kriegstetten à Soleure GRANDE Vente d'horlogerie

La masse de la faillite de Raoul VIGIER, fabrique d'horlogerie, à Herzogenbuchsee, offre à vendre de gré à gré :

1. Un grand lot de mouvements finissages en remontoir et à clef, finis et en divers degrés d'avancement.
2. Diverses fournitures pour finissages et échappements à cylindre. H 20472 C
3. Toutes les machines et l'outillage complet pour la fabrication d'ébauches et finissages.
4. Plusieurs calibres complets de 11 à 20 lig.

On est prié de s'adresser **jusqu'au 12 février**, à l'office des faillites de Kriegstetten à Soleure.

L'administrateur :

**F. Meier**, notaire.

5531

### Jeune horloger

28 ans, sérieux, capable, connaissant les deux langues, ayant pratiqué toutes les parties de la montre cylindre et ancre, la fabrication, voyages, au courant des travaux de bureau,

#### cherche position

d'avenir, dans commerce ou fabrique d'horlogerie ; éventuellement dirigerait succursale ou représentation à Genève ou à l'étranger. Forte caution ; pourrait aussi s'intéresser plus tard. — Offres sous chiffres **H 181 U** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5537

Pour cause de départ

## à vendre à la Chaux-de-Fonds FABRIQUE MODERNE

sans outillage, pouvant contenir 100 ouvriers. Convientrait pour toute industrie, avec belle maison d'habitation attenante, confort moderne, chauffage central, gaz, électricité, bains, jardins et dégagements. Conditions favorables et facilités de paiement. H 20162 C

S'adresser à l'Etude de M<sup>rs</sup> **Bolle**, notaires, rue de la Promenade 2, **La Chaux-de-Fonds.** 5452

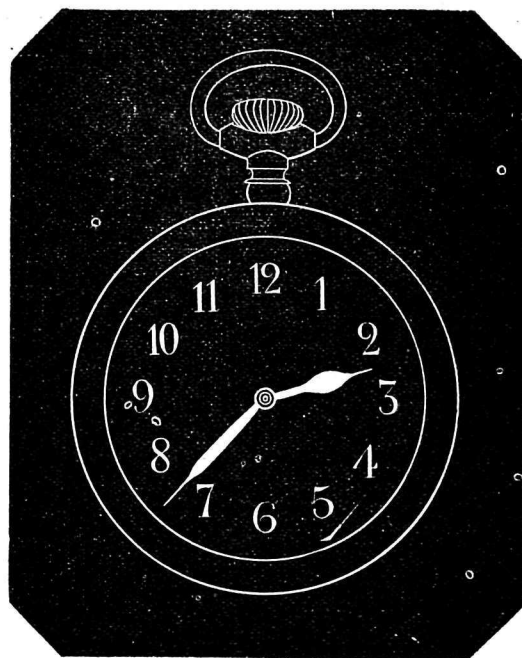
## COMMIS DE FABRICATION

Personne énergique, bien au courant des travaux concernant l'exécution des commandes

### peut entrer tout de suite

dans une fabrique. Langues allemande, française et anglaise exigées. Poste d'avenir pour personne sérieuse.

Ecrire sous chiffres **E 20415 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 5519



Les Fabricants s'intéressent aux H 20476 C

## Nouveaux Cadrans brevetés à chiffres lumineux au radium

sont priés de s'adresser à **M<sup>rs</sup> Lipmann Frères**, à **Besançon**, qui leur enverront renseignements, prix et échantillons. 5335



Lisez ce que les principales fabriques d'horlogerie américaines pensent de **L'HUILE FULCRUM** pour montres et pour pendules

New English Watch Co. C'est une huile de toute 1<sup>re</sup> classe.  
Hampton Watch Co. N<sup>o</sup> considérons cette huile comme excellente.  
Elgin Watch Co. Nous disons franchement que c'est la meilleure huile que nous avons essayée jusqu'à ce jour.  
E. Howard Watch Co. Nous considérons votre huile comme une amélioration sur toute autre huile que nous connaissions.  
South Bend Watch Co. Nous avons complété les essais que nous avons faits avec votre huile aux températures extrêmes et autres conditions et nous vous informons avec grand plaisir que le résultat des essais faits est des plus satisfaisants. 4723



Dr. F. W. Mann, chimiste, possédant une réputation nationale dit : « L'huile Fulcrum pour l'horlogerie » ne sèche pas et ne s'épaissit pas. Elle ne s'évapore pas même exposée à l'air. Par suite de l'absence de matières grasses libres ou d'acides elle n'oxide aucun métal. En vente en gros et détail chez

**Messieurs SANDOZ FILS & C<sup>ie</sup>**, La Chaux-de-Fonds et Bienne et dans tous les magasins de Fournitures d'horlogerie. (H 30024 C)

## Chef d'ébauches

Une fabrique d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds demande un bon

### chef d'ébauches

bien au courant des procédés de fabrication moderne. Entrée à convenir. Ne seront prises en considération que les offres de personnes très compétentes, ayant déjà occupé place analogue.

Ecrire avec copie des certificats et indication des prétentions de salaire s. chiffres **O 20460 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** Discretion garantie. 5534

## AVIS aux Fabricants !

Je cherche à acheter un stock de montres or, argent et fantaisie pour dames et hommes. Paiement au comptant.

Ecrire s. **F 20708 L** à **Haasenstein & Vogler, Lausanne.** 5533

Très importante fabrique de montres dans grand centre horloger, demande pour tout de suite

un **TECHNICIEN** parfaitement au courant des tracés des calibres, connaissant à fond surtout la fabrication de l'outillage moderne. Place stable et fort bien rétribuée. L'on exige de bons certificats ou autres preuves de capacités.

Adresser offres s. chiffres **E 5189 J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 5524

## A. Federico Sierra

Magasin d'horlogerie en gros

**MALAGA (Espagne)**

Achat au comptant en remettant chèque : **Montres plates et extra-plates en or 18 carats, boîtes légères, avec nom sur cadran.**

- 72 savonnettes 19 et 20 lig. gravées, guill. et mates.
- 72 lépines 18, 19 et 20 " " " et polies.
- 72 " 11, 12 et 13 " " " " "
- 72 savonnettes 12 et 13 " " " " "
- 72 " 12 et 13 " mates, 5 roses
- 48 bracelets avec montre or 18 carats pour dames.
- 48 " cuir " " " " "
- 72 " " " argent échappement ancre.
- 144 " " " " cylindre.
- 144 " " " nickel " "
- 144 " montres, chaînes avec articulations doublé or.
- 48 " cuir, montres doublé or.
- 72 répétitions argent 19 et 20 lig. lépines et sav.
- 36 " acier 19 et 20 " " "
- 300 sav. argent gravées riches et guill. 8 jours.
- 300 lép. " " " " "
- 600 " nickel unies et gravées. H 247 B
- 144 sav. nickel gravées.
- 500 " gravées riches et mates, ancre, avec 15 pierres.
- 500 lép. " " " " "
- 1000 " et sav. argent, cyl., empierrées.
- 3000 " nickel, unies et gravées, ancre.
- 3000 " " " " cyl. avec et sans pierres.

Montres marque « Roskopf » et système « Roskopf Patent » 19 lig. à charnières, glace et 4 pierres. J'achète des grandes séries. — Toutes les montres en bon réglage et à conditions bon marché.

Les expéditions en colis postal à **M. J. B. Hirigoyen, Hendaye.** 5539

## DIRECTEUR

Une importante fabrique de boîtes métal et acier demande un

### Directeur-chef de fabrication

connaissant à fond la partie du montage et du terminage. Bons appointements et pourrait éventuellement être intéressé. Certificats exigés.

Adresser offres sous chiffres **H 248 D** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 5531



## Occasion de bon marché

A vendre un petit stock de montres métal cyl., qui seront cédées à très bas prix. S'adresser au bureau **Pécaut frères**, Numa-Droz 135, La Chaux-de-Fonds. 5536

**STEINER & BOURQUIN**

Grenier 24

TÉLÉPHONE 1385

**CHAUX-DE-FONDS****ÉTAMPES  
DÉCOUPAGES**

TRAVAIL EXTRA-SOIGNÉ

Maison de gros, horlogerie et fournitures, cherche

**représentations**

et DÉPOTS

pour l'Italie. Sérieuses références.

Ecrire s. chiffres **O 15088 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5510

On demande offres pour

**mouvements**

dorés, prêts, avec et sans boîtes, genre pour l'Allemagne :

11 1/2, 11 3/4 et 18 lig. cylindre, 10 rubis, lépine, calibre Fontainemelon ou spécial.

11 à 12 et 18 à 20 lig. ancre, 15 rubis, lépine et sav., calibres spéciaux. Qualité bon courant et soignée.

Ecrire s. chiffres **R 20475 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5532

On demande un

**CONSTRUCTEUR  
de machines**

pouvant fournir rapidement machines à pivoter les pignons de finissages, machine à refrotter les fonds et carrures de boîtes, et machines à fraiser les passages de charnières et percer les trous de tige et poussette en même temps.

Adresser les offres s. chiffres **Y 20397 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5517

Un groupe de fabricants d'horlogerie français

demande bon

**REPRÉSENTANT**

muni de références.

Ecrire s. chiffres **N 20454 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5528**Boîtes argent**

A sortir grandes séries de boîtes argent 18 lignes 750/000, en lépines plates, lentilles et demi-bassines, avec et sans cuvettes, boîtes finies, guillochées, bordures, gravées machine, brutes 16 grammes.

Faire offres avec derniers prix sous **B 20413 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5520  
PRESSANT !**TECHNICIEN-****HORLOGER**diplômé de l'Ecole d'horlogerie du Locle **cherche place** comme aide-technicien. Une année de construction mécanique. Prétentions modestes.

Références à disposition.

Ecrire s. chiffres **J 15072 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5493**Fabrique de pignons  
à vendre**L'administration de la faille **Ernest Racine**, offre à vendre de gré à gré la **fabrique de pignons de Lamboing** (district de Neuveville), pouvant occuper environ 50 personnes, avec l'outillage, plus diverses machines pour les travaux de la petite mécanique, un moteur à benzine. H 2348 N

Pour visiter la fabrique s'adresser à M. Guy, gendarme à Lamboing et pour tous renseignements à l'office soussigné.

Neuveville, le 3 février 1944.

Le préposé aux faillites :  
5544 PHILIPPIN.**Montres****bon marché** 15 à 18 lig., plates, acier, sans charnière ni cuvette, cadrans métal, **sont demandés** par quantités importantes et ordres réguliers. — Offres Case **2937** Mont-Blanc, Genève. 5530**SECRETS AMÉRICAINS**

On entreprendrait quelques grosses de secrets américains par semaine, pour boîtes argent, métal et acier. — Prix modérés. — Travail prompt et consciencieux.

Ecrire sous chiffres **U 20499 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5543**AVIS**Horloger, connaissant bien la fabrication par procédés mécaniques **cherche engagement** soit pour diriger : Ebauches, sertissages ou remontages de finissages ; à défaut **cherche place** dans n'importe quelle partie. Premières références. — Offres sous **A. O. 1911**, Poste restante, succursale Hôtel-de-Ville, La Chaux-de-Fonds. 5537**Angleterre****Représentant** Depuis 10 ans dans la partie, bien introduit avec bonne clientèle et ayant des connaissances approfondies de l'horlogerie, ainsi que dans les outils et fournitures, désireait encore représenter maison sérieuse. Très bonnes références.Offres sous chiffres **R 15097 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5523Importante fabrique de montres augmentant chaque jour sa production **cherche un** H 2338 N**employé intéressé**

sérieux et actif, capable de diriger les travaux de bureau et de remplacer le directeur pendant ses voyages. Gros traitement. Les postulants peuvent être assurés d'une absolue discrétion.

S'adresser à MM. Petitpierre &amp; Holz, notaires et avocat, Neuchâtel. 5538

Fabrique d'horlogerie  
**L. Sandoz - Vuille**  
Le Locle (Suisse)

Montre réveil (brevetée).

Montre 8 jours 4885

à tirette (brevetée).

Montre 8 jours

avec quantième et seconde.

Marque „PRESTO“

**Allemagne**

Voyageur versé dans l'horlogerie, avec comptoir suisse sur bonne place frontière allemande et Autriche, serait disposé à faire un ou deux voyages par an pour bonnes fabriques ; à défaut accepterait des représentations à la commission.

Offres s. chiffres **Y 20161 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5451**Correspondant**

Jeune homme connaissant à fond le français, l'allemand et la sténographie, trouverait à se placer tout de suite dans importante fabrique d'horlogerie. Situation d'avenir.

Envoyer offres et références s. chiffres **K 5213 J** à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 5550**MÉCANICIEN**Mécanicien-calibriste, parfaitement au courant des calibres pour l'horlogerie, avec connaissances pratiques complètes pour l'outillage nécessaire à la fabrication mécanique de la montre **cherche place** dans maison sérieuse à l'étranger. Références et preuves de capacités à disposition. Faire offres s. chiffres **L 5215 J** à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 5549**Représentation**

Représentant sérieux, bien au courant du marché anglais

**est demandé**

pour tout de suite par maison d'horlogerie sérieuse. Spécialités, ancre 15, 17 et 19 lig.

Offres s. chiffres **H 2371 V** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 5553**Fabrique de balanciers**

cylindre, plats, dardenne H 3347 J et nickel 4974

Spécialité de petits balanciers plats, dorés et non dorés

**X. Aberlin, Cortébert****Swiss Jewel Co**  
Yverdon - Locarno (Suisse)Entreprise la plus importante p<sup>r</sup> la fabrication de pierres p<sup>r</sup> l'horlogerie en tous genres (8 fabriques).**RUBIS, SAPHIR, GRENAT, VERMEIL.**  
SPÉCIALITÉ : Interchangeabilité p<sup>r</sup> pivotage sur jauge.Sertissages à la machine  
Qualité soignée. Exportation. Trous olivés.**Manufacture d'Horlogerie****J. KOBEL**

- Elida Watch -

**Fleurier** (Neuchâtel)**Montres Ancres Lépinés**

15, 17 et 19 lignes

Métal, Acier, Argent, Fantaisie

Qualité bon courant

5554

Livraison par grandes séries H 2370 N

**Fabrique Neuchâteloise de Verres de Montres****Jules Jéquier Fils, Fleurier**La plus importante des fabriques de verres de montres en Suisse. Outillage extra-moderne. — Livraison prompte de verre de montres en tous genres de **Fabrication suisse.**Spécialité de **Lentilles et Chevées**  
**lentilles, Guichets convexes, etc.**H 2352 N Verres de 1<sup>er</sup> choix et bien calibrés 5548

La maison ne sollicite d'autre appui que celui de commandes régulières.